

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 3^e jour du mois de juin 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 13 mai 2019
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2019
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Dépôt certificat - Résultats de la tenue de registre du 15 mai 2019
7. Adoption du règlement numéro 2019-1079 – Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 2018-1063
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1082 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732
9. Acceptation de soumission – Location de machineries avec opérateurs
10. Acquisition d'un camion neuf 2019
11. Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de camions neufs
12. Autorisation de vente de terrains – Secteur des Trois-Saults
13. Achats d'équipements au fonds de roulement
14. Autorisation de dépenses – Afficheurs de vitesse radar
15. Autorisation de dépenses – Travaux bâtiments
16. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale MRC - Sauvetage d'urgence en milieu isolé
17. Autorisation de signatures – Entente OMH
18. Travaux d'infrastructures 2019
19. Inscription congrès annuel 2019 FQM
20. Demande de subvention du Club Jr. Vélogo 12/15+

TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisation de dépenses – Végétalisation de la Bricade Citadelle
22. Autorisation de dépenses – Réparation de clôtures
23. Autorisation de dépenses – Signalisation
24. Embauche – Journalier spécialisé opérateur

URBANISME:

25. Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements
26. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements
27. Adoption du projet de règlement numéro 2019-1081 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements
28. Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement numéro 2019-1081 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements

29. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements
30. Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements
31. Demande de PIIA – 5357, rue Dugal
32. Demande de PIIA – 5609, rue Dugal
33. Demande de PIIA – 242, rue du Bataillon
34. Demande de PIIA – 251, rue du Bataillon
35. Demande de PIIA – 251, rue de L'Infanterie
36. Demande de PIIA – 5114, avenue Royale
37. Demande de PIIA – 5289, avenue Royale
38. Demande de PIIA – 5739, avenue Royale

LOISIRS

39. Intégration au travail – Camp de jour
40. Fête nationale 2019

DIVERS :

41. Période de questions:
 - 41.1 Membres du Conseil
 - 41.2 Public
42. Levée / Ajournement

- | | |
|--------------------|--|
| 2019-06-126 | <ol style="list-style-type: none"> 2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint. |
| 2019-06-127 | <ol style="list-style-type: none"> 3. <u>Adoption des procès-verbaux du 6 et 13 mai 2019</u>
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 et 13 mai 2019 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint. |
| 2019-06-128 | <ol style="list-style-type: none"> 4. <u>Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2019</u>
Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2019, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. 5. <u>Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :</u>
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur : <ul style="list-style-type: none"> • Aucune question. De la part de l'assistance : <ul style="list-style-type: none"> • Terrain de la SÉPAQ • Terrain boulevard Ste-Anne • Services autres municipalités La période de questions a débuté à 20h02 et s'est terminée à 20h11. |

ADMINISTRATION

6. **Dépôt certificat - Résultats de la tenue de registres du 15 mai 2019**
Le Conseil prend acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du règlement d'emprunt numéro 2019-1079 signé par le greffier-trésorier adjoint.

- 2019-06-129 7. **Adoption du règlement numéro 2019-1079 – Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 2018-1063**
- Considérant** que le Conseil doit augmenter la dépense suite au nouvel estimé ;
- Considérant** que la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 2018-1063, une dépense de 3 555 000 \$ et un emprunt de 3 555 000 \$ pour procéder à la construction et à l'aménagement du parc des Saphirs ;
- Considérant** que la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 2018-1063, une dépense pour un montant additionnel de 722 000 \$ et un emprunt de 722 000 \$ pour procéder à la construction et à l'aménagement du parc des Saphirs ;
- Considérant** que l'emprunt total du règlement numéro 2018-1063 sera de 4 277 000 \$;
- Considérant** qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2018-1063 afin de pourvoir aux coûts excédentaires suite au nouvel estimé ;
- Considérant** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mai 2019
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement, que le *Règlement numéro 2019-1079 modifiant le règlement numéro 2018-1063 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 722 000 \$ et un emprunt de 722 000 \$* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2019-06-130 8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1082 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1082 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.
- 2019-06-131 9. **Acceptation de soumission - Location machineries avec opérateurs 2019**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour la location de machineries avec opérateurs 2019 pour le dragage des sédiments de la prise d'eau potable ;
- Considérant** qu'une seule soumission a été reçue ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle des Entreprises Lou-Vil inc. pour un montant de 33 342.78 \$ taxes incluses. Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2016-1006.
- 2019-06-132 10. **Acquisition d'un camion neuf 2019**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion neuf pour les travaux publics ;
- Considérant** l'engagement du soumissionnaire JD Chrysler dans sa correspondance du 8 février 2019 à livrer un camion selon les spécifications au devis ;
- Considérant** que le conseil a accepté la plus basse soumission conforme, soit celle de JD Chrysler ;
- Considérant** la résolution 2019-03-58 octroyant le contrat à JD Chrysler ;
- Considérant** que des exigences techniques essentielles du devis ne se retrouvent pas au camion livré par JD Chrysler le 22 mai dernier ;
- Considérant** le défaut de JD Chrysler de remédier à la situation dans le délai requis et selon la procédure prévue au contrat ;

Considérant que la Municipalité désire résilier le contrat adjugé à JD Chrysler en vertu de l'article 5.1 d) de celui-ci ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de résilier le contrat adjugé à JD Chrysler pour l'acquisition d'un camion neuf 2019.

2019-06-133 11. **Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de camions neufs**

Considérant la résolution numéro 2019-06-132 ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de camions neufs 2020.

2019-06-134 12. **Autorisation de vente de terrains – Secteur des Trois-Saults**

Considérant que le Conseil municipal désire se départir de trois lots situés sur la route des Trois-Saults ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser la vente des trois terrains situés sur la route des Trois-Saults identifiés sur le plan joint à la présente résolution.

2019-06-135 13. **Achats d'équipements au fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service des travaux publics et le Service des loisirs et de la culture ;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 12 680 \$, taxes nettes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de trois (3) ans.

2019-06-136 14. **Autorisation de dépenses – Afficheurs de vitesse radar**

Considérant que la Municipalité désire faire l'acquisition de trois nouveaux afficheurs de vitesse radar ;

Considérant l'offre de prix de la compagnie Signalisation Kalitec inc. ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre de Signalisation Kalitec inc. pour une somme de 17 458,95 \$, taxes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de trois (3) ans.

2019-06-137 15. **Autorisation de dépenses – Travaux bâtiments**

Considérant le rapport d'inspection des bâtiments de la Municipalité de la MMQ du 23 avril 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer divers travaux afin de se conformer aux recommandations du rapport ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant pas 15 000 \$, taxes incluses, pour les travaux décrits dans la liste présentée par le greffier-trésorier adjoint. Cette somme sera prise au surplus accumulé.

2019-06-138 16. **Autorisation de signatures – Entente intermunicipale MRC – Sauvetage d'urgence en milieu isolé**

Considérant la difficulté d'accès à certaines parties du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Boischatel ont accès à de l'équipement spécialisé et à du personnel ayant la formation requise pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé ou difficilement accessible ;

Considérant les dispositions de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes, c. C-19 L.R.Q. (et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, c. Q-27.1 L.R.O.) permettant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

Considérant qu'au cours de l'année 2018, un projet d'entente a été présenté aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin d'organiser un service de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

Considérant que l'objectif de cette entente est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que d'établir les coûts reliés au sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire des villes et municipalités participantes à ladite entente ;

Considérant que le projet d'entente a fait l'objet d'une vérification juridique ;

Considérant que le projet d'entente vérifié a été présenté aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que la municipalité de Boischatel s'en déclare entièrement satisfaite ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Boischatel, l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2019-06-139 17. **Autorisation de signatures – Entente OMH Accès-Logis**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente concernant le *Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis* afin de confier à l'Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré la responsabilité de gérer toutes les subventions au loyer rattachées aux logements désignés qui lui seront allouées dans le cadre du Programme.

2019-06-140 18. **Travaux d'infrastructures 2019**

Considérant le règlement d'emprunt numéro 2016-1006 décrétant des dépenses en immobilisation ;

Considérant la recommandation du directeur général ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser les travaux suivants :

- Entrée Grand ruisseau
- Bordures rue Montmorency
- Dragage des sédiments
- Travaux d'aqueduc et de pavage sur le boul. Sainte-Anne
- Trottoir sur la rue Bédard et le chemin des Mas

2019-06-141 19. **Congrès FQM**

Considérant que le Maire désire participer au Congrès annuel de la FQM ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser les dépenses liées à l'inscription de M. le maire Benoit Bouchard au Congrès annuel 2019 de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre prochain.

- 2019-06-142 20. **Demande de subvention du Club Jr. Vélogo 12/15+**
- Considérant** la subvention provenant de la MRC de La Côte-de-Beaupré octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de donner un montant de 350 \$ au Club Jr. Vélogo 12/15+ pour l'achat de cartes d'abonnement pour s'entraîner.

TRAVAUX PUBLICS

- 2019-06-143 21. **Autorisation de dépenses – Végétalisation de la Bricade Citadelle**
- Considérant** le projet de verdissement et d'embellissement de la carrière de l'ancienne briqueterie ;
- Considérant** l'aide financière de la MRC de La-Côte-de-Beaupré provenant des Fonds réservés à des fins de développement régional ;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant pas 20 000 \$, plus les taxes, pour les travaux de végétalisation de la Bricade Citadelle effectués par l'entreprise Aquabisson. Le 20 % de cette somme payable par la Municipalité sera pris au surplus accumulé.
- 2019-06-144 22. **Autorisation de dépenses – Réparation de clôtures**
- Considérant** que dû à l'hiver et au déneigement, des clôtures nécessitent d'être réparées, principalement dans les parcs de la Municipalité ;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur du service des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant pas 20 000 \$, plus les taxes, pour la réparation des clôtures dans les parcs municipaux.
- 2019-06-145 23. **Autorisation de dépenses - Signalisation**
- Considérant** qu'il est nécessaire d'installer des délinéateurs flexibles afin de délimiter la piste cyclable à l'intersection des Grès et de Notre-Dame ;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 2 356,99 \$, taxes comprises, pour l'achat de 20 délinéateurs de la compagnie Trafic Innovation inc. Cette somme sera prise au surplus accumulé.
- 2019-06-146 24. **Embauche – Journalier spécialisé opérateur**
- Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé opérateur ;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur André Tremblay au poste de journalier spécialisé opérateur, selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, conditionnellement aux résultats de l'examen médical.

URBANISME

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2019-1080

Règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la marge de recul arrière minimale et la hauteur maximale d'un bâtiment principal dans la zone C2-068.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de modifier le règlement afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du 3 juin 2019 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Modifications à l'annexe J intitulée « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976 :

- La grille des spécifications pour la zone C2-068 est modifiée de la façon suivante :
 - La marge de recul arrière minimale est diminuée à 16 mètres au lieu de 20 mètres.
 - Une note est ajoutée dans la section « **Autres normes particulières** » :

« Hauteur du bâtiment principal : Une structure architecturale pouvant excéder de 2,5 mètres la hauteur maximale du bâtiment principal est autorisée en façade principale sur une surface égale ou inférieure à 20% de la largeur du bâtiment et à 10% de la surface du toit ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2019-06-147 25. Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la marge de recul arrière minimale et à hauteur maximale d'un bâtiment principal dans la zone C2-068.*

2019-06-148 26. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1080 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la marge de recul arrière minimale et à hauteur maximale d'un bâtiment principal dans la zone C2-068.*

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2019-1081

Règlement numéro 2019-1081 modifiant le plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal doit procéder à une modification de son plan d'urbanisme afin d'être conforme au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du 2019 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Modification du tableau à l'article 7.4.1 intitulé : « **COMPATIBILITÉ DES USAGES** ». Au groupe d'usage utilité publique, ajout de l'activité « infrastructure et équipement municipaux » tel qu'illustré en annexe 1.

ARTICLE 2

Modifications de l'annexe 2 du plan d'urbanisme intitulée « **INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE BOISCHATEL** ». Il s'agit de modification quant à l'état physique et la valeur patrimoniale des bâtiments, le tout tel qu'illustré en annexe 2.

- Modifications quant à l'état physique et la valeur patrimoniale des bâtiments.
- Modification de l'adresse du hangar anciennement situé au 101 rue de la Garnison et maintenant situé au 171 rue de la Garnison.
- Retrait des bâtiments situés au 501 et 505, côte de l'Église suite à la démolition de ces bâtiments.

ARTICLE 3

Modification de l'annexe 5 intitulée « GROUPE D'USAGE DU TABLEAU DE COMPATIBILITÉ PAR AIRES D'AFFECTATION ». Il s'agit d'ajouter le groupe d'usage « infrastructures et équipements municipaux » dans la catégorie utilité publique. Ce groupe d'usage se définit comme suit : « *Équipements et infrastructures qui desservent la population et les municipalités et donc la vocation est la voirie et les travaux publics, tels que les garages municipaux et les prises d'eau potable.* »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2019-06-149 27. **Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1081 modifiant le Plan d'urbanisme # 2014-974 et ses amendements**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 2019-1081 modifiant le plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* ainsi que ses annexes, comme faisant partie intégrante de la présente résolution.
- 2019-06-150 28. **Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2019-1081 modifiant le Plan d'urbanisme # 2014-974 et ses amendements**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1081 modifiant le plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.*

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2019-1083

Règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'à modifier les normes relatives à l'architecture des bâtiments principaux dans la zone H1-013.

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal doit procéder à une modification de son plan d'urbanisme afin d'être conforme au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du 2019 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Modification de l'article 34 paragraphe 4 sous « autre usage » par le retrait de « garage de travaux publics ou garage municipal »

ARTICLE 2

Modification de la numérotation de l'article 44 intitulé « CLASSE « P4 – ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ». L'article sera dorénavant numéroté comme suit :

« 44.1 CLASSE « P4 – ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ».

Ajout d'une classe d'usage et création de l'article 44.2 :

« 44.2 CLASSE « P5 – INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX »

Équipements et infrastructures qui desservent la population et les municipalités et donc la vocation est la voirie et les travaux publics, tels que les garages municipaux et les prises d'eau potable. »

ARTICLE 3

L'article 78 intitulé « Nombre de bâtiments principaux » est modifié en remplaçant le 1er paragraphe par le suivant :

« 1° pour un usage principal de la classe d'usages « I - Industrielle », « A - Agricole », ou « P4 - Équipement de sécurité publique et P5 – Infrastructures et équipements municipaux »

ARTICLE 4

Modification des « GRILLES DES SPÉCIFICATIONS » par l'ajout d'une nouvelle classe d'usage nommé « P5 – INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX »

La classe d'usage P5 - INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX est ajoutée aux grilles des spécifications des zones suivantes;

RF1-101
RF2-108
RF1-111
P3-112
RF1-122
RF1-124
UP-129

La classe d'usage P5 - INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX est ajoutée aux grilles des spécifications des zones identifiées ci-dessous avec la norme particulière suivante « Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site. » ;

P3-001	M1-050
P3-010	P1-052
P3-012	C2-060
M1-025	M2-061
P1-030	C2-062
UP-031	P2-063
P2-032	C2-064
P3-034	R1-067
M1-041	C2-068
M1-043	M1-071
M1-044	

ARTICLE 5

Modification de la « GRILLE DES SPÉCIFICATIONS » de la zone H1-013, par le changement de la superficie minimale de plancher au sol à 70 mètres carrés et l'ajout de la norme particulière suivante : « Revêtement extérieur autorisé en façade : minimum de 25% de maçonnerie sur la façade principale. »

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2019-06-151 29. **Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'à modifier les normes relatives à l'architecture des bâtiments principaux dans la zone H1-013.*
- 2019-06-152 30. **Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1083 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'à modifier les normes relatives à l'architecture des bâtiments principaux dans la zone H1-013.*
- 2019-06-153 31. **Demande de PIIA – 5357, rue Dugal**
- Considérant** la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne commerciale en façade du 5357, rue Dugal ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5357, rue Dugal, telle que présentée.

- 2019-06-154 32. **Demande de PIIA – 5609, rue Dugal**
Considérant la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne commerciale en façade du 5609, rue Dugal ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5609, rue Dugal, telle que présentée.
- 2019-06-155 33. **Demande de PIIA – 242, rue du Bataillon**
Considérant la demande de permis portant sur le changement de portes et de fenêtres de la résidence située au 242, rue du Bataillon ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 242, rue du Bataillon, telle que présentée.
- 2019-06-156 34. **Demande de PIIA – 251, rue du Bataillon**
Considérant la demande de permis concernant l'ajout d'une fenêtre au sous-sol de la résidence située au 251, rue du Bataillon ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 251, rue du Bataillon, telle que présentée.
- 2019-06-157 35. **Demande de PIIA 251, rue de l'Infanterie**
Considérant la demande de permis concernant l'agrandissement de la terrasse arrière de la résidence avec l'ajout d'une toiture au 251, rue de l'Infanterie ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 251, rue de l'Infanterie, telle que présentée.
- 2019-06-158 36. **Demande de PIIA – 5114, avenue Royale**
Considérant la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne commerciale au IGA des Sources de Boischatel situé au 5114, avenue Royale ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5114, avenue Royale, telle que présentée.

2019-06-159 37. **Demande de PIIA – 5289, avenue Royale**

Considérant la demande de permis pour le changement du parement extérieur du mur ouest de la résidence située au 5289, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5289, avenue Royale, telle que présentée.

2019-06-160 38. **Demande de PIIA – 5739, avenue Royale**

Considérant la demande de permis portant sur la construction d'une remise sur le terrain situé au 5739, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5739, avenue Royale, telle que présentée.

LOISIRS

2019-06-161 39. **Intégration au travail – Camp de jour**

Considérant le projet pilote pour l'intégration d'un assistant-moniteur pour le camp de jour ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la culture ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser l'intégration d'un assistant-moniteur pour le camp de jour 2019 ainsi qu'une allocation de 50 \$ par semaine à titre de compensation pour ses frais de déplacement.

2019-06-162 40. **Fête nationale 2019**

Considérant que les spectacles de la Fête nationale auront lieu le 23 juin 2019 de 19h à 23h ;

Considérant qu'il y aura de la musique d'ambiance après les spectacles, et ce, jusqu'à minuit ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5 du *Règlement #2002-729 concernant les nuisances* le conseil municipal peut émettre une autorisation pour un évènement spécifique afin de permettre la diffusion de musique après 23h ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la diffusion de musique d'ambiance de 23h à minuit le 23 juin 2019 dans le cadre de la Fête nationale.

DIVERS

41. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Bas de la côte de l'Église
- Rue Notre-Dame
- Afficheurs de vitesse
- Travaux d'infrastructures 2019
- Patinoire des Saphirs
- Végétalisation Bricade
- Règlement de zonage boul. Ste-Anne

La période de questions a débuté à 20h38 et s'est terminée à 20h52.

2019-06-163

42. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h52.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».